



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 31 mars 2025,
se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de
M. Jérôme OLIVIER, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE,
MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON, Frédéric MARCHAND

A donné pouvoir : M. Antonio DA COSTA à Benoit COQUILLARD
Retard : Laurence ROCHAS – arrivée 19h50

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h35.

OBJET : DELIBERATION CONCERNANT AIDE A LA CARTE DE TRANSPORT POUR LES COLLEGIENS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de mettre en place une aide au transport pour les collégiens se rendant au collège de Marines d'un montant de 50€. Cette aide sera versée à partir du mois de septembre 2025 sur présentation du titre de transport pour l'année scolaire 2025-2026, d'un justificatif de domicile et d'un justificatif de règlement de ce titre.

Le conseil municipal autorise le maire à engager les sommes sur l'année 2025 auprès des administrés demandeurs.

La délibération n°2025-2 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

DIT que la présente délibération sera transmise à :
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER,
Le Maire
Pour extrait conforme,
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 31/03/2025

